



Comment optimiser sa future retraite

Préparer sa retraite ne s'improvise pas. C'est l'articulation de ses droits à retraite, des leviers du système, et d'une stratégie d'épargne adéquate. Une approche globale dont le conseiller patrimonial doit s'emparer. Foi de sondages, la retraite inquiète une large majorité de Français. Logique : les discours dominants sont anxiogènes, les réformes contestées, la dernière en date étant même «suspendue», et problème plus structurel, les perspectives financières restent moroses. En attendant le prochain rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), à venir en juin, les projections du précédent anticipaient un déficit persistant dans le futur, à 0,2 point de PIB en 2030, à 0,9 point en 2050 et jusqu'à 1,4 point en 2070 pour l'ensemble des régimes de retraite. Il faut même s'attendre à pire, puisque le COR n'avait pas anticipé dans ses hypothèses la baisse du taux de fécondité, annoncé par l'Insee en janvier dernier, et la faiblesse des gains de productivité des dernières années. Autre symptôme, plus palpable par les ménages : l'érosion du taux de remplacement, qui met en balance la première pension par rapport au dernier revenu d'activité. Pour un salarié non-cadre du privé, ce taux tomberait de 75% pour la génération 1960 à 67% pour celle de 2000, dixit le COR. Pour un fonctionnaire de catégorie B, il serait stable à 65% avec une part de primes constante, mais chuterait à 53% pour la génération 2000 si la part des primes augmentait. Les cadres ? Ils doivent s'attendre à un taux de remplacement sous les 50%. Tout comme les travailleurs non-salariés (TNS). **EVITER LA PROCRASTINATION**



Marilyn Vilardebo,
dirigeante de Origami&Co.



Sonia Elmlinger,
directrice générale de Lilycare.

Le mal n'est pas qu'une affaire de sombres statistiques. Face à un système complexe et déroutant, difficile de se situer. «Le gel de la réforme des retraites a provoqué beaucoup de questionnements et un certain attentisme chez de nombreux actifs qui devrait durer jusqu'à la prochaine élection présidentielle», ajoute Marilyn Vilardebo, dirigeante de Origami&Co, société d'expertise retraite. A tort ? «Il ne faut pas attendre une nouvelle et hypothétique réforme pour agir. Pour un actif, s'occuper de sa retraite, c'est répondre à trois questions clés : quand, combien, comment ? Trop de gens prennent les éléments de réponse des caisses pour argent comptant. C'est une erreur, car il existe un panel de décisions à prendre pour améliorer significativement sa future pension et, point clé, la prendre au bon moment. Cela commence par un audit fouillé de ses droits à retraite, tant les

erreurs et oublis dans les relevés de carrière sont légion. En récupérant des droits oubliés, la personne percevra une retraite plus élevée et/ou pourra partir plus tôt. Chez nous, une fois les corrections faites sur les relevés de nos clients, c'est en moyenne 300euros nets par mois d'écart avec la retraite qui aurait été servie sans vérification, conseil et régularisation.» Bien sûr, ces résultats percutants et convaincants concernent une frange d'actifs spécifique (cadres expatriés, chefs d'entreprise, TNS...). Mais le ton est donné. En matière de retraite, il faut éviter toute procrastination et prendre les choses en main. Etre épaulé par une société spécialisée, moyennant finances, est fortement recommandé dès lors que sa carrière professionnelle n'a pas été linéaire, effectuée sous différents statuts ou, pour partie, à l'étranger. «L'audit retraite accompagné par un expert est le point de départ incontournable pour qui veut prendre les commandes de sa future retraite, appuie Sonia Elmlinger, directrice générale de Lilycare. C'est à partir de cette base qu'il sera possible de mettre en place une stratégie pour pallier la perte de revenus à la retraite. L'audit permet aussi d'avoir une véritable prise de conscience de l'enjeu, notamment chez les travailleurs non-salariés qui ayant moins cotisé, auront une pension moins élevée que les salariés.» Et après, où trouver le conseil efficace pour prendre en parallèle les bonnes décisions d'épargne ? «Beaucoup de personnes souhaitent préparer leur retraite, investir ou structurer leur épargne, mais n'ont simplement pas accès au conseil, constate Dalia Hariate, cofondatrice de Rivaria Capital. Ils se tournent vers leur banque qui leur propose des solutions qui ne sont pas adaptées. Ce n'est pas du conseil, c'est une vente de produit sans aucun suivi derrière. On veut apporter une autre réflexion.» Le rôle des cabinets de conseil en gestion de patrimoine tient ici une place clé pour orienter l'épargne-retraite, sous réserve de s'appuyer sur un diagnostic précis des droits à retraite du client et de leur optimisation. Un triptyque, en somme.

Volet n°1 Un audit retraite avant tout On ne donne pas à boire à un âne qui n'a pas soif. Certes froissante, la sentence s'applique au rapport des Français avec leur système de retraite. L'information disponible sur son fonctionnement général n'a jamais été aussi complète. Hélas, combien ont pris le temps de la décrypter ? Qui connaît la grille de lecture de ses droits à retraite ? Qui en maîtrise le fonctionnement, par exemple de savoir que l'acquisition des trimestres est indépendante du temps de travail, mais liée au salaire soumis à cotisations ? Qui pourrait tirer parti des éléments disponibles sur son compte personnel, accessible sur Info-retraite.fr ? Les sondages ne cessent de pointer l'ignorance d'une large majorité d'actifs sur ces questions. A leur décharge, le système est dispersé, avec moult régimes selon sa catégorie socioprofessionnelle, jargonneux et compliqué, avec une réglementation assez illisible. Inutile d'en faire un long descriptif ici, allons plutôt droit au but. **Analyser, vérifier, rectifier**



Gaëtan Cochard, directeur du développement de Kereis Expertises.



Joelle Nascimento, directrice éditoriale de Sapiendo.

Bien préparer sa retraite, c'est d'abord se munir de son relevé de carrière. Ensuite ? «Il est conseillé de faire un état des lieux régulier de ses droits à retraite, ce qui passe par la vérification de son relevé de carrière pour y repérer d'éventuels trimestres manquants, mais aussi le bon report des salaires et des points dans les complémentaires, ce qui est un exercice difficile pour tout un chacun, conseille Gaëtan Cochard, directeur du développement de Kereis Expertises. C'est un premier réflexe à avoir ; mais pour le mener à bien, l'archivage des documents clés de sa vie professionnelle (justificatifs divers, attestation de chômage, etc.) est impératif.» Les caisses de retraite ne sont pas infaillibles, tant s'en faut. «Les éléments non reportés dans le relevé de carrière et les anomalies sont fréquents, en témoignent les rapports annuels de la Cour des comptes, complète Joelle Nascimento, directrice éditoriale de Sapiendo. Il faut contrôler son relevé de carrière tout au long de sa vie professionnelle et mettre les justificatifs à l'abri pour les utiliser si besoin, car les caisses ne régularisent pas les demandes de rectification avant cinquante-cinq ans. On sécurise ainsi ses droits à la retraite pour envisager une suite plus sereinement.» Les erreurs rencontrées ? Des trimestres non accordés pour des enfants, pour son service militaire, pour ses périodes à l'étranger, des montants de salaire incorrects, des points disparus dans les régimes complémentaires des cadres, etc. Attention, les conséquences peuvent être lourdes, comme pousser la personne à travailler plus longtemps que nécessaire pour obtenir sa retraite à taux plein. Ou amoindrir le montant de la pension servie. Calcul fait, s'il manque 150euros par mois sur la pension, ce sont 41 400euros qui n'auront pas été restitués sur les vingt-trois ans de la retraite (durée moyenne, variable selon l'âge de départ). Tout passer au crible est donc le premier point de passage en vue de réaliser une estimation financière assez précise de sa future pension. Le simulateur du compte Info-retraite.fr donne (gratuitement) un premier éclairage utile, avec un montant en euros brut ou net (prélèvements sociaux actuels déduits). Utile, à condition que les données intégrées soient justes (retour au point précédent : la vérification de ses droits). **Investir dans un bilan retraite** Autre méthode, faire appel à une société spécialisée dans le bilan retraite, qui aura l'avantage de couvrir l'ensemble des aspects d'un dossier (vérification des droits, optimisation, etc.). «Ce travail de vérification et de régularisation des droits n'est pas simple à mener seul, notamment pour les personnes ayant eu une carrière non linéaire, par exemple avec des périodes à l'étranger ou sous différents statuts, souligne Gaëtan Cochard. C'est la première valeur ajoutée de notre cabinet : vérifier et régulariser les droits d'un client. L'enjeu n'est pas mince et peut aboutir

à une pension nettement plus élevée et/ou permettre une liquidation de sa pension plus rapidement que prévu. Comment piloter ma fin de carrière ? C'est la seconde valeur ajoutée que nous apportons à nos clients. Il s'agit, en somme, de définir l'âge optimal de départ en retenant différentes hypothèses, en testant différents scénarios avec l'utilisation des dispositifs du rachat de trimestres ou du cumul emploi-retraite notamment.» Résumons : l'intérêt de recourir à un cabinet expert est d'abord une affaire de carrière professionnelle. Caricaturons : pour quelqu'un qui a été salarié toute sa vie dans la même entreprise, c'est sans grande utilité. Mais dès lors que la carrière a été plus variée - statuts professionnels, périodes de chômage, travail à l'étranger, etc. -, le jeu en vaut la chandelle. «S'offrir un bilan retraite avec une société experte est un investissement pour sa retraite, justifie Joelle Nascimento. Le coût sera souvent vite amorti par une pension plus élevée et/ou un âge de départ optimisé. Chez Sapiendo, après un bilan retraite, nos clients peuvent prendre leur retraite en moyenne un an avant la date imaginée et le gain financier sur la pension est d'environ 200euros par mois. Rapporté à la durée moyenne de retraite, qui est de vingt-trois ans, hommes-femmes confondus, c'est plus de 50 000euros en plus pour sa retraite. Il faut toujours voir le gain sur la durée de retraite. Même s'il est plus minime, par exemple de 50euros, c'est près de 15 000euros supplémentaires.» Ce n'est pas tout : «avec un bilan retraite, on peut aussi chercher le meilleur scénario de départ en retraite. C'est celui qui répond à la fois à son projet personnel et à ses contraintes financières. Quelques dispositifs peuvent aider à y concourir, du rachat de trimestres à la retraite progressive, en passant par les départs anticipés ou le cumul emploi-retraite.» Une bonne dizaine de sociétés privées font du bilan retraite en France, certaines avec une expertise très poussée. Pour quelques milliers d'euros payés sous forme d'honoraires (tarif variable selon l'étendue des prestations), les droits retraite seront vérifiés, puis rectifiés, la pension sera évaluée selon différentes hypothèses, et des schémas d'optimisation (rachat de trimestres, cumul emploi retraite, etc.) étudiés, avec de nombreuses simulations. **Volet n°2 Examiner les leviers du système** La réglementation est un millefeuille, complexe et variable selon les caisses de retraite. Les règles bougent aussi sans cesse, au gré des multiples réformes des trente dernières années. D'où la nécessité de rester informé pour pouvoir anticiper et ne pas faire les frais d'un changement. La réforme du cumul emploi-retraite qui entrera en vigueur dès 2027, dans quelques mois donc, en est la dernière illustration flagrante. Dans ce grand fatras, quelques outils permettent toutefois de moduler sa future retraite. Il est ainsi possible de travailler plus longtemps, au-delà du nombre de trimestres nécessaires à l'octroi du taux plein, pour bonifier (mécanisme de la surcote) sa future retraite. De travailler moins, mais de toujours cotiser sur un temps plein, avec participation ou non de son employeur. De travailler à temps partiel en percevant une partie de sa pension dès 60 ans (retraite progressive). De racheter des trimestres s'il en manque pour un départ plus tôt que prévu et/ou dans de meilleures conditions financières. Tour d'horizon... **De l'intérêt du rachat de trimestres** Chaque règle du jeu doit être décryptée pour savoir si l'on peut en profiter ou non. Si oui, il faut alors faire ses comptes, donc calculer la rentabilité de toute opération. De quoi constater que dans certains cas, c'est nettement plus efficace que d'épargner dans un placement financier. Exemple : le rachat de trimestres. «C'est un levier qui peut être assez puissant pour un actif dès lors qu'il va impacter le stock de points dans les régimes complémentaires, explique Gaëtan Cochard. Et pour cause, on achète des trimestres au régime général, mais l'impact va aussi porter sur les complémentaires, notamment pour les cadres. Il s'agira pour chaque cas de calculer le retour sur investissement de l'opération, c'est-à-dire en combien de temps est amortie la dépense du rachat de trimestres. Dans les situations les plus efficaces, ce retour sur investissement pourra avoir lieu en moins de dix ans. Nul placement financier ne procurera un tel taux de rendement interne.» Dans les faits, cet outil reste assez peu utilisé par les actifs selon les données de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (peu ou prou, quatre mille opérations de rachat par an). En cause, sa méconnaissance et son coût, mais pas seulement. «Attention, le rachat de trimestres n'est pas une panacée pour tous, il faut étudier chaque cas minutieusement et voir l'ensemble des conséquences, ajoute Gaëtan Cochard. L'âge au moment du rachat est également un élément important. Plus le client rachète jeune, moins c'est cher, mais plus l'impact de ce rachat est incertain compte tenu de l'évolution probable des règles en vigueur dans le futur. Nous conseillons généralement d'effectuer le rachat deux à trois ans avant la retraite. Et pour une personne plus jeune, de placer la somme à 3%, qui est le coût d'indexation du trimestre, pour l'utiliser à cet effet le moment venu si l'opération de rachat est toujours pertinente.» Seules des simulations précises, basées sur un audit retraite réalisé avec soin, vont in fine permettre de valider ou non l'utilisation de ce levier (cf. encadré ci-dessous). A noter : en obtenant le taux plein avec son rachat, la personne peut bénéficier du cumul

emploi-retraite sans aucun plafond de revenus à respecter. Sauf que cette règle ne sera plus valable à compter de 2027... **Le cumul moins attractif** La retraite est un terrain mouvant, les règles y sont fréquemment modifiées. Le dispositif cumul emploi-retraite, fortement libéralisé par la réforme de 2023, vient d'en faire les frais. En cause, la loi de financement de la Sécurité sociale 2026 qui a complètement chamboulé ses contours. «Le cumul emploi-retraite sera beaucoup moins attractif à partir de 2027 (dans l'attente des décrets d'application pour plus de précisions), affirme Marilyn Vilardebo. Il faut donc étudier sans tarder ce dispositif, sachant que la mise en place d'un cumul en 2026 ne sera pas soumise aux règles moins favorables effectives l'an prochain. Qui est concerné ? Tout personne ayant atteint son âge légal de départ cette année, ou auparavant, et qui souhaite poursuivre une activité professionnelle. Un cumul emploi-retraite peut se mettre en place rapidement, mais attention, s'il faut racheter des trimestres auprès du régime général pour avoir son taux plein, les délais des caisses sont très longs. Il y a donc urgence !» Agir avec précipitation en matière de retraite n'est toutefois pas simple, sauf, là encore, à être accompagné par des experts. Et à savoir tirer les ficelles de la réglementation. Ainsi : il existe «deux subtilités pour échapper aux nouvelles règles du cumul emploi-retraite en 2027 : travailler sous un statut autre, statut auprès duquel vous n'auriez jamais cotisé, ou percevoir des dividendes par exemple», selon Marilyn Vilardebo. Dans le même temps, et assez logiquement, le dispositif de la retraite progressive, moins onéreux pour les finances du système, a été assoupli puisqu'accessible dès soixante ans, contre soixante-deux années auparavant. «Nous avons plus de demandes aujourd'hui sur la retraite progressive qui permet de faire des transitions travail-retraite en douceur, constate Joelle Nascimento. Ce dispositif a été assoupli depuis la réforme de 2023 et il concerne désormais tous les statuts professionnels. Le refus de l'employeur est aussi très encadré. Avec le recul de l'âge légal de la retraite, bien des personnes qui avaient envisagé de prendre leur retraite vers soixante-trois ans sont demandeuses.» Le dispositif est séduisant, mais il ne faut pas se méprendre sur ses conséquences. Une retraite progressive mise en place trop tôt va avoir un impact sur les revenus immédiats, moindres par définition, mais aussi sur la pension quand elle sera recalculée de manière définitive, l'actif continuant, certes, à cotiser et à engranger des droits, mais sur une base réduite. Pour les TNS, la donne est aussi plus complexe, puisqu'ils doivent justifier d'une baisse de revenus de 20% et 60%, calculée sur la moyenne des cinq dernières déclarations, pour obtenir leur droit à la retraite progressive. «Problème : beaucoup déclarent le minimum nécessaire à la validation de trimestres et se voient alors exclus du dispositif de retraite progressive. Et la complexité administrative n'arrange rien, les caisses de retraite n'étant pas habituées à ce dispositif, certains travailleurs non-salariés se retrouvent donc coincés», indique-t-on chez Origami&Co. Rien ne coule de source en matière de retraite. Idem pour les possibilités de départ anticipé (neuf situations possibles !). Conclusion : la préparation de la retraite est sans conteste un terrain de jeu plein de chausse-trappes et d'opportunités que seuls les véritables experts peuvent déceler. **Volet n°3 Une stratégie d'épargne adéquate** L'épargne-retraite est, bien sûr, le troisième pan d'une véritable préparation de sa future retraite. Sur ce terrain, les placements sont multiples. Mais de l'avis des conseillers interrogés, le produit arrive en second plan. Il faut avant tout prendre un peu de hauteur. «La retraite est une thématique anxigène pour les Français, qui se posent beaucoup de questions, analyse Thaïs Castang, associée du cabinet L&A. Chaque actif est concerné par la préparation de sa retraite, mais le comment s'y prendre n'est pas le même pour tout le monde. Il n'existe pas de solution miracle ou de placement universel pour cet objectif. Le bon point de départ est de diversifier ses sources de revenus au travers d'un ou plusieurs investissements immobiliers et placement financiers pour ne pas dépendre uniquement de sa pension de retraite, une fois sa vie professionnelle finie.» La diversification de son épargne est donc le premier point-clé. L'horizon de placement est son pendant, puisqu'on n'épargne pas pour sa retraite de la même manière à 40-45 ans qu'à 55-60 ans. «L'important est de diluer le risque en investissant sur différents outils, complète Thaïs Castang. L'horizon séparant l'actif de sa retraite est aussi un élément important. Investir dans l'immobilier physique est une bonne stratégie, puisqu'on pourra percevoir des revenus locatifs sans déprécier le capital, mais elle doit s'envisager sur un temps long, au moins une quinzaine d'années. Les SCPI sont aussi très intéressantes en vue de la retraite, mais de la même manière, il faut au moins une dizaine d'années devant soi pour éponger les frais de cet outil. Inversement, les placements financiers peuvent être utilisés dans des horizons plus courts. Toutefois, pour obtenir un capital suffisant à la retraite, mieux vaut démarrer une épargne régulière à un âge jeune.» **Assurance-vie et PER : les deux produits phares**



Thais Castang,
associée du cabinet L&A.



Christophe Olivier,
directeur général de MyPension.

Diversification, horizon de placement, versements réguliers, c'est ici le triptyque d'une épargne-retraite efficace... sur le papier. Reste la pratique. Dans le catalogue des produits financiers, lesquels privilégier ? Ceux qui s'inscrivent sur le long terme, répondent assez unanimement les professionnels. «Le placement financier est destiné à valoriser un capital dans la durée, sans y toucher, avec l'idée d'en tirer des revenus à la retraite si besoin, poursuit Thais Castang. A ce titre, l'assurance-vie est vraiment le couteau suisse pour tout un chacun, puisqu'on pourra y faire des retraits librement, mais aussi transmettre le capital non consommé à son décès dans un cadre fiscal favorable. Un autre outil à considérer est le PER (plan d'épargne-retraite), dont il faut utiliser le levier fiscal dès lors qu'on est dans une tranche marginale d'imposition à 30% ou plus. L'actif va pouvoir défiscaliser ses cotisations et, à la retraite, percevoir des revenus sous différentes modalités, retraits ou rente, avec une fiscalité moindre, étant considéré que son taux marginal d'imposition est généralement moins élevé à la retraite que pendant sa vie active.» Reprenons. L'assurance-vie et la retraite ont toujours fait bon ménage. Pour les retraités, c'est une évidence, puisqu'ils peuvent venir y puiser à souhait avec une fiscalité clémente, un taux à 12,80% frappant les intérêts compris dans la somme retirée, sachant que passé les huit ans du contrat, la ponction tombe, sous conditions, à 7,50% et que l'assuré profite d'abattements significatifs. Pour les actifs, cette enveloppe présente deux avantages certains par rapport aux formules concurrentes. Sa souplesse de fonctionnement d'abord, avec les versements et retraits libres, voire programmés, le tout sans plafond (hormis certains seuils contractuels). Son adaptabilité, ensuite. Si pour x raisons, l'objectif retraite n'est plus prioritaire avant l'échéance, ou si, une fois en retraite, le détenteur du contrat estime ne pas avoir besoin du capital accumulé, il pourra utiliser cette enveloppe en vue d'une transmission au décès avec un cadre juridico-fiscal favorable. La multiplicité des solutions financières déployée dans les contrats modernes permet ensuite d'être adaptée selon le profil de l'épargnant et son âge. Il en va de même avec le PER individuel, pourvu d'un panel financier presque aussi large. C'est là l'autre produit plébiscité par les conseillers. Le blocage des sommes jusqu'à la retraite en fait un produit complémentaire à l'assurance-vie. Son intérêt principal ? La déduction fiscale des versements jusqu'à certains plafonds élevés, ce qui diminue l'effort financier nécessaire pour se constituer un capital dans la durée. Voilà qui rend ce placement attractif pour les ménages, dont le taux marginal d'imposition est de 30%, mais surtout de 41% ou 45%. «Dans le cadre d'une épargne destinée à la retraite et pour des

contribuables ayant un taux marginal d'imposition (TMI) de 30% ou plus, le PER permet d'accumuler un capital financier plus important que l'assurance-vie à effort d'épargne et rendement équivalents grâce à un effet de levier implicite, ajoute Christophe Olivier, directeur général de MyPension. Illustrons ce propos : pour un effort d'épargne de 7 000 euros, un épargnant avec un TMI de 30% peut investir 10 000 euros sur un PER, puisqu'il profite de 3 000 euros de baisse d'impôt sur le revenu, au lieu de 7 000 euros sur une assurance-vie. Plus le rendement de son contrat est élevé, plus il bénéficiera de l'effet d'amplification de ses gains, qui compensera largement la fiscalisation réduite des plus-values de l'assurance vie après huit ans. Certes, le tenant du PER devra rendre l'avantage fiscal initial au moment de la sortie, avec l'imposition de la rente ou du capital, mais ce sera sans doute à un TMI inférieur compte tenu de la baisse des revenus à la retraite.» **Pas de généralisation** Deux outils financiers - assurance-vie et PER - font donc le plein de l'épargne-retraite, même s'il ne faut surtout pas oublier les dispositifs d'entreprise (cf. encadré page suivante). Pour autant, en matière de préparation à la retraite, aucune approche générique n'est possible pour un conseiller indépendant. «Les discours et solutions tout terrain sont l'apanage des banquiers, qui ne peuvent pas faire du sur-mesure, confie discrètement un CGP. Nous devons nous positionner sur un autre terrain, avec une analyse personnalisée des besoins et souhaits du client et l'effort d'épargne à mettre en regard.» Ce qui va passer par l'appui d'un audit retraite solide, avec divers scénarios concernant l'âge de départ en retraite notamment, comme vu dans les volets précédents. Ce qui va aussi passer par des interrogations plus larges au cours de la vie active du client, par exemple à propos de son statut professionnel et des modes de rémunération. «Les chefs d'entreprise sont très concernés par la question retraite, illustre Sonia Elmlinger. Que faire pour eux compte tenu de la réforme du cumul emploi-retraite, qui va devenir nettement moins intéressant dès 2027 ? C'est une question clé qui passe notamment par le bon choix sur les modes de rémunération. Pour l'entrepreneur qui a monté sa société, le salaire ou la distribution de dividendes sont deux formes utilisables pour se rémunérer. Avec leur exonération de charges sociales, les dividendes ne procurent pas de droits à la retraite. Mais l'apport financier direct est supérieur au paiement sous forme de salaire, qui permet, en contrepartie, de bénéficier d'une protection sociale. Comment arbitrer entre les deux solutions en vue de sa retraite ? Le recours à une société de conseil est ici fortement recommandé pour tout mettre à plat.» Dans la même veine, les gérants salariés ont tout intérêt à se verser au moins six cents fois le Smic horaire sur l'année (7 212 euros bruts en 2026), afin de valider leurs quatre trimestres de retraite. Une rémunération inférieure entraînerait la perte dommageable de droits à retraite. Mais cette problématique ne concerne pas que les entrepreneurs. Les salariés aussi doivent intégrer cette dimension retraite quand il leur revient de choisir entre différents éléments de rémunération, certains ouvrant des droits à retraite, d'autres non. **Une préparation de long terme** L'enclin à privilégier le présent au futur fait partie de la nature humaine. C'est notamment le cas en matière de rémunération, avec la maximisation du gain à court terme, plutôt que de voir l'impact d'un choix à moyen-long terme, notamment sur ses droits sociaux. Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras... Erreur ? «La meilleure optimisation revient à bien préparer sa retraite tout au long de sa carrière professionnelle pour faire les bons choix au bon moment, conclut Joelle Nascimento. Toute décision peut avoir un impact sur sa future pension ou son âge de départ. Prenons quelques exemples. Une personne qui prend un congé parental va bien valider des trimestres de retraite, mais sait-elle qu'ils ne seront pas cumulables avec les trimestres pour enfants et qu'ils ne donneront pas de points dans les régimes complémentaires. Quand j'opte pour un temps partiel, attention à l'impact sur les régimes complémentaires, moins de revenus c'est aussi moins de points retraite à la clé. Si je suis chef d'entreprise et me verse des dividendes, je ne cotise pas pour ma future retraite. Pour les couples, ne pas se marier, c'est renoncer à la pension de réversion. Bref, aussi légitimes et désirées que soient les décisions prises, il faut toujours mesurer les impacts sur sa future retraite. Les personnes doivent s'en occuper comme ils s'occupent de leur épargne.»

A QUEL ÂGE FAUT-IL AGIR ? L'âge est un élément clé quand on prépare sa retraite. Côté épargne, en commençant tôt, on peut, à terme, obtenir un plus gros gâteau, c'est une évidence. Mais quid de ses droits à retraite ? «Pour préparer sa retraite, l'anticipation est le maître-mot, estime Sonia Elmlinger. Il ne faut surtout pas s'y prendre à la dernière minute, mais bien avant, dès la quarantaine venue pour commencer à vérifier son relevé de carrière, pointer les erreurs, simuler sa future pension et réfléchir à ses objectifs. Bien sûr, tout s'affinera avec les années ! L'idée maîtresse est de tirer tout le parti du système par répartition, sans le subir, d'en utiliser

certains dispositifs comme le rachat de trimestres ou la retraite progressive, récemment réformée, tout en utilisant aussi les solutions de capitalisation en parallèle.» C'est toutefois passé la cinquantaine que les choses prennent vraiment forme, quand l'échéance retraite devient plus palpable. «Cinquante-cinq ans, c'est autour de cet âge-clé qu'il faut se pencher pleinement sur sa situation en matière de retraite, appuie Marilyn Vilardebo. Outre la vérification et la régularisation de carrière, une vraie stratégie va alors pouvoir être mise en place selon les souhaits du client, en étudiant différents scénarios. C'est là qu'interviennent les leviers de la réglementation, comme le rachat de trimestres ou le cumul emploi-retraite, pour optimiser chaque situation selon le projet poursuivi. Mais attention aux pièges : il faut se poser les bonnes questions. Prenons un exemple : je sais pouvoir obtenir ma pension à soixante-quatre ans. Ai-je intérêt à la demander ? A attendre pour atteindre le taux plein pour percevoir davantage ?»

RACHAT DE TRIMESTRES : RENTABLE OU NON ?

Cas très favorable **La situation** : Monsieur X, né le 06/08/1963, affilié au régime général. Salaire annuel moyen au 31/12/2024 : 40 337€. Stock de points Agirc-Arrco au 31/12/2024 : 22 655,49 pts. Age légal de départ en retraite : 62 ans et 9 mois. Nombre de trimestres validés à 62 ans et 9 mois : 161. Nombre de trimestres requis : 170. Nombre de trimestres manquants à 62 ans et 9 mois : 9. **Le rachat** : En option 1 (rachat du taux seulement), il en coûte à Monsieur X 39 951€ (pour les 9 trimestres manquants). Compte tenu d'une économie d'impôts de 3 333€ (TMI à 11%), le coût réel est de 36 618€. En option 2 (rachat taux et durée d'assurance), le coût net est de 55 869€. **Le match** : Sans rachat, sa pension liquidée le 1er juin 2026, sera de 46 843€ par an. Avec un rachat en option 1, la pension sera de 51 943€, soit un gain de 10,89%. Compte tenu du coût net du rachat, il lui faut 7,97 ans pour amortir cette dépense. Le retour sur investissement est donc très favorable, puisqu'à l'âge de liquidation de sa retraite, son espérance de vie est de 20,74 ans. Avec un rachat en option 2, l'opération est aussi favorable, même s'il faudra plus de temps, soit 10,06 ans, pour amortir la dépense des trimestres rachetés. **Cas peu favorable (voire défavorable)** **La situation** : Madame Y, née le 09/06/1964, affiliée au régime général. Salaire annuel moyen au 31/12/2024 : 21 404€. Stock de points Agirc-Arrco au 31/12/2024 : 2 424,17 pts. Age légal de départ en retraite : 62 ans et 9 mois. Nombre de trimestres validés à 62 ans et 9 mois : 165. Nombre de trimestres requis : 170. Nombre de trimestres manquants à 62 ans et 9 mois : 5. **Le rachat** : En option 1 (rachat du taux seulement), il en coûte à Madame Y 16 645€ (pour les 5 trimestres manquants). Compte tenu d'une économie d'impôts de 89€ (TMI à 11%), le coût réel est de 16 556€. En option 2 (rachat taux et durée d'assurance), le coût net est de 24 576€. **Le match** : Sans rachat, sa pension liquidée le 1er juin 2026, sera de 12 586€ par an. Avec un rachat en option 1, la pension sera de 13 381€, soit un gain de 6,31%. Compte tenu du coût net du rachat, il lui faut 23,14 ans pour amortir cette dépense. Le retour sur investissement est à peine favorable puisqu'à l'âge de liquidation de sa retraite, son espérance de vie est de 24,96 ans. Avec un rachat en option 2, l'opération est quasi-neutre puisqu'il lui faudra 24,36 ans pour amortir le rachat, soit quasiment son espérance de vie. Le surcoût du rachat en option 2 (par rapport à l'option 1) rend toutefois cette seconde solution négative. Simulations fournies par Kereis Expertises

L'ÉPARGNE D'ENTREPRISE, L'AUTRE MAILLON Se constituer un capital retraite supplémentaire passe aussi par l'entreprise. Dès lors que celle-ci met en place un dispositif d'épargne salariale (intéressement, participation, prime de partage de la valorisation de l'entreprise, prime de partage de la valeur), le salarié doit décider de son affectation. Soit percevoir la somme sans délai, avec pour conséquence d'accroître son revenu imposable, soit la placer dans un PEE (plan d'épargne entreprise) ou un PERcol. Il échappera ainsi à toute fiscalisation, mais en contrepartie, verra cette épargne indisponible pendant cinq ans dans un PEE, jusqu'à la retraite avec le PERcol, sauf nombreux cas de déblocage anticipés prévus par la loi. En vue de la retraite, le salarié aura tout intérêt à orienter cette épargne salariale dans le PERcol, sachant qu'à la sortie, les intérêts générés seront exonérés de fiscalité, hors taxes sociales. Autre élément-clé : l'abondement, une somme que l'entreprise peut verser dans un PERcol en complément des versements personnels du salarié, dans la double limite de 300% du versement du salarié et 16% du plafond annuel de la Sécurité sociale (Pass). A défaut de PERcol ouvert dans l'entreprise, il



faudra se rabattre sur le PEE pour y orienter l'épargne salariale, abondement compris (son montant maximal est toutefois limité à 8% du Pass). Dans ce cas, passé les cinq ans de blocage, les sommes versées pourront être récupérées sans fiscalité (hormis les prélèvements sociaux) et - pourquoi pas ? - être réinvesties dans le compartiment 1 de tout PER, avec déduction fiscale à l'entrée. De quoi préparer sa retraite sans effort d'épargne ; tout en diminuant son impôt sur le revenu.